



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Acquisition d'une parcelle pour partie – travaux rue Victor Hugo

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez la municipalité s'est engagée dans un projet de réaménagement du Centre-ville, prenant notamment en compte l'accessibilité des commerces, le parcours de la personne, le maintien de places de stationnement suffisantes, tout en réhabilitant la voie de circulation pour limiter et sécuriser la vitesse des véhicules dans la traversée d'hyper centre. Dès le début d'année 2017, les riverains et commerçants ont été associés à la démarche lors d'une réunion d'information le 13 février, puis après tout un travail avec un bureau d'études, communication a été donnée lors des réunions de quartiers sur la première quinzaine d'octobre 2017.

Or, dans le cadre de ce projet, il convient de maintenir des places de stationnement Rue Victor Hugo, voirie qui va être réhabilitée dans son ensemble.

Aussi,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor Hugo, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant à la société SOCOMA pour l'aménagement de places de stationnement pour les véhicules

CONSIDERANT qu'à la suite de négociations, les deux parties ont convenu dans la limite de 5 à 15 € le m²,

.../...



Il est proposé à notre assemblée :

- **De DECIDER** d'acquérir une partie (environ 310 m²) de la parcelle de terrain cadastrée Section A n°1960, située rue Victor Hugo, appartenant à la société SOCOMA dont le gérant est M THEUX Jean François domicilié rue Chanzy à TARTAS. Cette acquisition aura lieu dans la limite de 5 à 15 euros le m². La surface définitive sera déterminée après bornage réalisé par M. Jean-Bernard Lamarque, AMIGE, géomètre-expert à TARTAS.
- **DE DESIGNER** Me PEYRESBLANQUES, notaire à Tartas, pour établir l'acte authentique. Les frais inhérents à cette affaire sont pris en charge par la commune.
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au Chapitre 21 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE d'acquérir une partie (environ 310 m²) de la parcelle de terrain cadastrée Section A n°1960, située rue Victor Hugo, appartenant à la société SOCOMA dont le gérant est M THEUX Jean François domicilié rue Chanzy à TARTAS. Cette acquisition aura lieu dans la limite de 5 à 15 euros le m². La surface définitive sera déterminée après bornage réalisé par M. Jean-Bernard Lamarque, AMIGE, géomètre-expert à TARTAS.

DESIGNE Me PEYRESBLANQUES, notaire à Tartas, pour établir l'acte authentique. Les frais inhérents à cette affaire sont pris en charge par la commune.

PRECISE que les crédits sont prévus au Chapitre 21 du budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES